

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION  
ET LA RECHERCHE  
01 BP 122 OUAGA CNT  
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 25 MARS 2024

2024-0003/MESRI/SG/DG-FONER

## **COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRET D'ETUDES**

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture d'une **session spéciale** d'octroi des allocations de prêt d'études au titre de l'**année académique 2022-2023**.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse [www.foner1.net](http://www.foner1.net) et en physique du 1<sup>er</sup> avril à 00h 00 mn au 10 avril 2024 à 23h 59 mn.

### **A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent pour les étudiants en licence première année du cycle de DUT, licence ou équivalents ;
3. disposer des relevés de notes de l'année académique écoulée pour les étudiants en cours de cycle ;
4. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
5. être âgé de 28 ans au plus au 31 décembre de l'année civile en cours en licence 1, 29 ans en licence 2, 30 ans en licence 3, 32 ans en Master 1, 33 ans au Master 2 et 35 ans au doctorat ;
6. être non boursier et n'être pas bénéficiaire de l'aide ou de toutes autres subventions ;
7. ne pas être admis à un concours ouvrant à un emploi ;
8. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
9. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
10. s'engager formellement à rembourser le prêt contracté.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente ;
2. une version scannée en PDF **recto-verso** de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux semestres de l'année académique écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
4. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du relevé de notes d'un semestre de l'**année académique 2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de l'**année académique 2021-2022** ;
5. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du relevé de notes d'un semestre de l'**année académique 2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de l'**année académique 2020-2021** ;
6. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'**année académique 2022-2023** ;
7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'**année académique 2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de l'**année académique 2021-2022** ;
8. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'**année académique 2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de l'**année académique 2020-2021** ;
9. une version scannée en PDF d'une ou des pièces suivantes justifiant que le revenu annuel des parents n'excède pas **dix (10) millions de francs CFA** :
  - le dernier bulletin de paie pour le ou les parents fonctionnaires ;
  - le dernier relevé de paie de la pension pour le ou les parents retraités ;
  - l'arrêt de compte pour le ou les parents exerçant une activité libérale ;
  - une attestation de revenu pour le ou les parents agriculteurs ou éleveurs ;
  - le certificat de décès pour le ou les parents décédés.

**NB. Toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles.**

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME



SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION  
ET LA RECHERCHE  
01 BP 122 OUAGA CNT  
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 25 MARS 2024

2024-0005/MESRI/SG/DG-FONER

## **COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT DE PRET**

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance des étudiants burkinabè de l'ouverture d'une **session spéciale** d'octroi des allocations de prêt d'études au titre de l'**année académique 2022-2023**.

Les dossiers de candidature sont recevables en ligne à l'adresse [www.foner1.net](http://www.foner1.net) et en physique du **1<sup>er</sup> avril à 00h 00 mn au 10 avril 2024 à 23h 59 mn**.

### **A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. avoir bénéficié du prêt au cours de l'année académique précédente ;
2. n'être pas déchu de la nationalité burkinabè ;
3. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
4. ne pas excéder une période de cinq (5) ans avant une réinscription dans un cycle supérieur pour les bénéficiaires ayant validé le cycle de Licence et/ou de Master ;
5. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **08/20 au moins** ;
6. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de l'année académique 2021-2022 une moyenne de 08/20 au moins pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique 2021-2022 ;
7. avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de l'année académique 2020-2021, une moyenne de 08/20 au moins pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique 2020-2021 ;
8. ne pas être admis à un concours donnant droit à un emploi ;
9. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
10. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
11. s'engager formellement à rembourser le prêt contracté.

SECRÉTARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION  
ET LA RECHERCHE  
01 BP 122 OUAGA CNT  
TEL : (00226) 25 65 83 97

Ouagadougou, le 25 MARS 2024

2024-\_\_\_\_\_/MESRI/SG/DG-FONER

**COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRÊT DE FRAIS DE LABORATOIRE**

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche porte à la connaissance des étudiants en master 2 et doctorat qu'ils peuvent déposer leurs demandes de prêt de frais de laboratoire à tout moment au titre de l'année académique 2022-2023.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit dans une institution publique ou privée d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
3. être non boursier et ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
4. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
5. être membre d'un laboratoire agréé par l'Etat ;
6. être encadré par un directeur de thèse pour les étudiants en cycle doctoral ou de mémoire pour les étudiants en master 2 ;
7. s'engager formellement à rembourser le prêt contracté.

**B- COMPOSITION DU DOSSIER**

Les dossiers physiques de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

1. deux photos d'identité identiques et récentes ;
2. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
3. un certificat de nationalité burkinabè ;
4. un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
5. Un curriculum vitae ;
6. Une lettre de motivation ;

- les fiches pour le dépôt des dossiers physiques doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués ;
- le contrat de prêt d'études est disponible et téléchargeable sur la plateforme [www.foner1.net](http://www.foner1.net) ;
- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME



## **B- COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente ;
2. une version scannée en PDF recto-verso de l'original de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB) en cours de validité ;
3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux semestres de l'année académique écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
4. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du relevé de notes d'un semestre de l'année académique **2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2021-2022** ;
5. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du relevé de notes d'un semestre de l'année académique **2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2020-2021** ;
6. une version scannée en PDF du rapport sur l'état d'avancement des travaux de la thèse signé par le directeur de mémoire ou de recherche ou de thèse (**pour les étudiants inscrits en thèse 2 ou 3**) ;
7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2022-2023** ;
8. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2021-2022** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2021-2022** ;
9. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique **2020-2021** pour les promotions en situation de retard avéré de l'année académique **2020-2021** ;
10. une version scannée en PDF de la fiche du contrat de prêt d'études dûment remplie ;
11. une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

## **C- LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES**

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- Les étudiants des **Universités Thomas SANKARA** et **Joseph KI-ZERBO** feront le dépôt des dossiers physiques à la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA.
- Les étudiants des **Universités Nazi BONI, Norbert ZONGO** et de **OUAHIGOUYA** feront le dépôt des dossiers physiques auprès des directions régionales du FONER de leur ressort.
- Les étudiants des **Universités de FADA N'GOURMA, de DEDOUGOU**, des **Universités privées** concernées et des **Centres Universitaires**, feront le dépôt des dossiers physiques auprès des points focaux FONER de leur établissement.

**NB :**

7. Une attestation d'inscription ou une autorisation d'inscription en master 2 ou au doctorat délivrée par l'autorité compétente au titre de **l'année universitaire 2022-2023**.

**NB :**

Les dossiers de demande sont recevables tous les jours ouvrables, soit par la voie hiérarchique de l'Université de l'étudiant postulant ou directement à la Direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à Paspanga, dans les directions régionales ou auprès des points focaux FONER dans les centres universitaires. Les demandes doivent comporter les avis suivants :

- avis du directeur de mémoire ou de thèse ;
- avis du directeur de l'établissement ;
- avis du premier responsable de l'institution d'enseignement supérieur du postulant.

**Tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.**

Large diffusion

La Directrice générale



Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME